Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D17-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 mars 2026

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :
M. DOLO Jean-Noël à M. JEGOUX Christian
Mme LEVINÉ Christelle à M. GUILLEMET Jacques

Absents :
Mme BELLEC Aurélie
M. FRANCOIS Patrice
Mme HUMEAU Pauline
M. KERVARREC Stéphane
Mme PERRON Delphine
Mme RIO Sophie

nombre de conseillers en exercice	**24**
nombre de présents	16
nombre d'absents	8
nombre de votants	18
procurations	2
Quorum	**13**

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D17 - Centre de santé – Renouvellement de la convention d'accompagnement avec le CDG 56

Dans le cadre de la création du centre de santé, le Centre de Gestion du Morbihan accompagne la commune sur l'ensemble des projets et questions RH. Cet accompagnement est réalisé par les consultants du Pôle Attractivité, Transitions et Transformations RH ainsi que le Pôle juridique. La convention validée lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2025 étant valable un an, il y a lieu de la renouveler pour 2026.

Les prestations de conseil en organisation et en ressources humaines donnent lieu à une contribution financière de 89€/heure soit 1 780€ pour 20 heures minimum d'intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D17-DE

pour une durée d'un an (résiliable en amont). Le temps d'intervention sera décompté au réel et les activités de conseil seront facturés au fur et à mesure.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le renouvellement de la signature de la convention d'accompagnement avec le Centre de Gestion du Morbihan ;
- D'autoriser M. le Maire tous les documents en lien avec cette délibération.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 13/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Gérard CORRIGNAN

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)